



Programme jeunesse Desjardins

ACCESSION
PREMIÈRE
PROPRIÉTÉ

• 18-35 ans •

Faites affaire avec *le plus grand*
prêteur hypothécaire au Québec
et trouvez, sous un même toit,
l'ensemble des produits et services
reliés à l'habitation!



Début du programme :
le 15 octobre 2007

Caisses Desjardins de Charlevoix :

- › Cap-Martin de Charlevoix
418 452-3285
- › de Clermont
418 439-3982
- › de l'Estuaire (Charlevoix)
418 638-2493
- › de l'Île-aux-Coudres
418 438-2555
- › de La Malbaie
418 665-4443
- › de la Vallée du Gouffre
418 435-2228



Desjardins
Caisses de Charlevoix

Coopérer pour créer l'avenir



Desjardins
Caisses de Charlevoix

Coopérer pour créer l'avenir

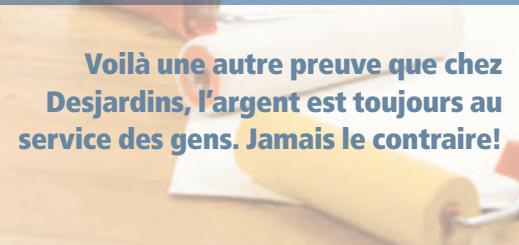
2 000 \$ en argent

Grâce aux caisses Desjardins de Charlevoix, vous pourriez recevoir une subvention en argent pouvant atteindre un montant de 2 000 \$, s'ajoutant aux promotions courantes, à l'achat de votre première maison.



Ce programme est une initiative visant à favoriser l'établissement des jeunes dans Charlevoix. En facilitant l'accès à la propriété, les caisses de Charlevoix souhaitent appuyer le milieu dans ses efforts visant la diminution de l'exode de la population et des jeunes en particulier.

Voilà une autre preuve que chez Desjardins, l'argent est toujours au service des gens. Jamais le contraire!



Subvention de base :

1 000 \$



Subvention pour les enfants de moins de 18 ans :

500 \$ par enfant



Subvention maximale :

2 000 \$



Jamais il n'aura été aussi payant de s'établir, ici, dans Charlevoix!

Conditions d'admissibilité au programme

- › Être âgé de 18 à 35 ans.
- › Être membre d'une caisse participante (voir liste au verso).
- › Acquérir une résidence sur le territoire défini par les MRC de l'Est et de l'Ouest de Charlevoix.
- › Contracter un prêt hypothécaire à sa caisse d'un montant minimum de 50 000 \$.
- › S'engager à maintenir son prêt pour une période minimale de 6 ans.
- › Démontrer que l'immeuble acheté sera utilisé à titre de résidence principale.
- › Ne jamais avoir été propriétaire d'une résidence.
- › Avoir un revenu familial admissible inférieur à 70 000 \$.

La ristourne

Une distinction coopérative unique!

La ristourne, c'est comme de l'argent qui vous tombe du ciel! Votre caisse peut vous verser une ristourne à la fin de son année financière à partir des excédents qu'elle aura réalisés. Qui prendra la décision? Les membres, lors de l'assemblée générale annuelle de votre caisse. Voilà un des avantages d'être membre du plus grand groupe financier intégré de nature coopérative au Canada!

Pourquoi une ristourne? Tout simplement parce que la Caisse est guidée par des principes propres aux organisations coopératives. Le partage des résultats avec les membres en est un exemple.

La ristourne que vous recevez dépend directement du volume des affaires que vous faites avec votre caisse au cours de l'année. Autrement dit, plus vous utilisez les produits et services de votre caisse, plus c'est payant!



**Depuis 2007,
275 familles se sont partagé
330 000 \$ grâce au programme**



 **Desjardins**
Caisse de Charlevoix

Coopérer pour créer l'avenir